



DIRECTION ECOCITOYENNETE  
PÔLE PROXIMITE SOLIDARITE CITOYENNETE  
**Compte rendu**  
Réunion Plénière Comité des sages  
25 juin 2025

Rédaction : S. Durand

**Présents :**

|                                   |  |  |
|-----------------------------------|--|--|
| Elus                              | M. Arrouy<br>L. Linares<br><br>JL. Bonneric            | Maire<br>Président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique<br>Conseiller municipal délégué à la citoyenneté |
| Cabinet du maire                  | P. Martin  | Directrice de cabinet du Maire   |
| Administration                    | S. Durand<br>A.F. Osmo<br>E. Vandeputte<br>C. Guesnier | Directrice Ecocitoyenneté<br>Directrice générale adjointe Pôle aménagement urbain<br>Directeur Mobilités Sète Agglopôle Méditerranée<br>Chargé de mission Participation citoyenne        |
| Membres du comité des sages (CdS) | 7 personnes  | Mesdames I. Picard, L. Hilth, M. Toulemonde, N. Martin Derore,<br>Messieurs JG. Tascon, E. Hilth, P. Monterro.   |
| Membres excusés                   | 2 personnes  | Mme J. Cros et M. A. Chenuet.  |

**Introduction Monsieur le Maire**

Monsieur le maire commence par rendre hommage à la mémoire de JC Steiner.

Il exprime sa joie d'accueillir pour cette nouvelle plénière du comité des sages.

Il revient ensuite sur les trois réunions publiques dans le cadre de l'étude urbaine « Frange Sud » portant sur les grands projets d'aménagements de la Ville dans les décennies à venir ; soulignant qu'il s'agit d'une autre démonstration de l'importance que la Ville accorde à la parole habitante, aux échanges et au principe de co-construction.

**Introduction Loïc Linares**

Loïc Linares précise que la réunion d'aujourd'hui vient répondre à la demande du comité des sages d'un point d'étape sur les enjeux de mobilité dans la Ville et plus largement au sein de l'agglomération. Il exprime son regret de n'avoir pas pu y répondre plus vite et assure que la Ville a la volonté de construire désormais une méthode de travail sur ce sujet. Il précise que le calendrier est propice, puisque vont être réinterrogés justement, à ces deux échelles, les documents cadre que sont respectivement : le Plan local de déplacement (PLD) et le Plan de déplacement urbain (PDU). L'idée est aussi de travailler par la suite avec les autres partenaires tels que le Conseil Départemental, l'association « La Roue Libre de Thau » et les comités habitants.

Un membre du comité des sages exprime son regret de ne pas avoir eu les documents supports en amont pour préparer l'échange.

L'administration explique qu'elle n'était pas en mesure techniquement de faire parvenir le document au moment de l'invitation et qu'il sera partagé à la suite de la réunion.

**Présentation Sète Agglopôle Méditerranée – Eric Vandeputte**

Cf. Support de présentation – annexe 1

**Sur schéma cyclable**

Remarques des membres du CdS :

- Des défauts sont constatés sur les consignes vélo installées : des privatisations ; des dispositifs mal adaptés pour les anti-vol
- Il n'y a pas eu de création d'aire de covoiturage ; on constate des usages sur certains parkings, mais pas spécifiquement identifiés.

## Sur les transports en commun en site propre

Sur ce sujet, le Maire souligne l'importance du travail en cours sur la RD2 dans le cadre de la reconnexion avec les berges de l'étang sur cette partie de la commune. Une reconnexion depuis La Peyrade vers l'étang sera bientôt possible par les modes doux via l'ancien site de Lafarge (dit « trou de Lafarge »).

Sur ce sujet, le Maire précise également que la Ville s'est opposée au doublement de la RD600 ; le conseil départemental a pris acte de cette opposition.

Loïc Linares complète par le fait qu'il est aussi envisagé un projet d'aménagement en bordure d'étang avec une mixité d'usages : de l'activité économique, mais aussi des zones d'agrément et des espaces de convivialité sur ce site au paysage magnifique.

Le directeur des mobilités de Sète Agglopôle Méditerranée informe de la mise en place d'un nouveau service bus début 2026 : 5 ou 6 aller-retours seront prévus le dimanche.

Remarque des membres du CdS : la connexion Frontignan Plage – Gare ou même Sète nécessite une correspondance par Frontignan centre.

Question d'un membre du CdS : qu'en est-il de la connexion Mèze – Marseillan ?

Réponse de M. Vandeputte : Aujourd'hui, ce lien Marseillan – Mèze demande à être amélioré.

Question d'un membre du CdS : y aura-t-il un impact de la ligne à grande vitesse (LGV) sur les voies de mobilités existantes ou programmées ?

Réponse de M. Vandeputte : à priori non, il n'y aura pas d'impact direct ou seulement à la marge.

Question d'un membre du CdS : concernant l'aménagement sur la RD2 entre Balaruc-le-Vieux et Sète, est-ce que le pont enjambant le canal du Rhône à Sète ne va pas créer un goulot d'étranglement ?

M. Vandeputte répond qu'à priori, ce ne sera pas le cas.

Question d'un membre du CdS : est-il prévu un programme de mise en place d'abris bus ?

Réponse de M. Vandeputte : il existe un programme de mise en accessibilité (10 à 12 installations par an) sur les abris bus (on dénombre 150 abris à ce jour). Chaque année, il est créé trois abris avec le fournisseur JC Decaux. Une étude est possible selon les besoins que peuvent faire remonter les habitants.

Question d'un membre du CdS : est-ce que la gratuité des transports en commun est envisagée ?

Loïc Linares répond que ce n'est pas d'actualité, même si cela a été évoqué en conseil communautaire. Il explique que les avis sont assez partagés sur le sujet, même par l'association nationale des usagers qui émet des réserves. Il précise que ce qui est étudié au niveau de l'agglomération, c'est une tarification préférentielle pour les publics les plus vulnérables.

À ce jour, la place de la voiture sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée reste très largement prépondérante. La mobilité en transport en commun ne représente que 5 à 6% et à peine 1 à 2 % pour le vélo.

Monsieur le Maire, qui a récemment assisté à une réunion de l'AMF sur la mobilité, complète le propos par la nécessité de bien avoir à l'idée que si c'est gratuit pour les usagers, cela ne l'est pas pour la communauté. Il s'agit de financement public, donc d'impôts. Une des problématiques, coûteuse, c'est la difficulté de maintenir un système gratuit pour les habitants et payant pour les extérieurs.

Question d'un membre du CdS : une voie maritime Sète – Frontignan, est-elle étudiée ?

Réponse de M. Vandeputte : étudiée oui ; la contrainte, ce n'est pas le potentiel, c'est le temps de parcours. La vitesse étant limitée à 4 nœuds, il faudrait environ deux heures pour rejoindre Sète par le canal. La liaison par la mer pourrait être plus efficace en temps, c'est une piste non encore investie.

## Présentation de la Ville – Anne-France Osmo

Cf. Support de présentation – annexe 2

### Sur les transports en commun

M. le Maire évoque le projet de mise en place d'une ligne en circulade dans la Ville. Il y a ceux qui utilisent trop leur voiture, mais il y a aussi ceux qui n'en n'ont pas ! Il souhaite vivement que ce dossier soit travaillé. Cela représenterait un enjeu fort de connexion pour notre ville et répondrait aussi aux besoins sur le secteur de la plage.

### Sur le schéma cyclable

Remarque d'un membre du CdS : les Chaucidoux sont très dangereux, car les gens n'ont pas l'habitude.

Remarque d'un membre du CdS : l'avenue de la Méditerranée n'apparaît pas sur le plan local de déplacement.

Réponse d'Anne-France France Osmo : le schéma n'a pas intégré la part de dangerosité de cette voie. Il y a certes la circulation des camions GDH mais peu d'habitations dans le secteur.

Loïc Linares répond que la société GDH a été sollicitée et est intervenue pour sensibiliser les chauffeurs à limiter la vitesse. Il précise que la Ville a conscience qu'il y a une forte attente de certains habitants dans le secteur pour des aménagements facilitant les mobilités douces.

Remarque d'un membre du CdS : nécessité de signaler au sol que les vélos doivent utiliser la voie sur les boulevards autour du cœur de ville.

Réponse d'Anne-France Osmo : il n'y a pas de cadre réglementaire sur ce sujet.

M. le Maire explique que lorsque des choses sont faites hors réglementation, cela engage sa responsabilité pénale.

Loïc Linares complète sur le fait qu'il y a la règle mais aussi les usages au quotidien qu'il faut considérer.

Réponse d'Anne-Osomo : le sujet est complexe, nous avons besoin d'experts pour l'étudier. C'est un sujet à creuser.

Remarque d'un membre du CdS : plus généralement, est-il enseigné dans le code de la route que sur les zones à 30 et 20 les vélos et les voitures sont au même niveau ?

M. le Maire explique que notre ville contient une grande ligne droite – le boulevard central – et que les services cherchent aussi des alternatives pour pouvoir le contourner. Il prend l'exemple, de la recherche en cours de foncier pour créer une voie verte, cyclable, qui connecterait le quartier des Prés St. Martin à ceux des Vignaux et des Terres Blanches. La Ville souhaite travailler sur ce type d'aménagement.

Réponse d'Anne-France Osomo : la circulation du vélo sur le BUC fait effectivement partie des enjeux : un plan de jalonnement est à prévoir pour orienter les vélos sur des voies alternatives.

Réaction d'un membre du CdS : ce qui manque particulièrement, ce sont des panneaux pour orienter les cyclistes.

Question d'un membre du CdS : concernant la route joignant le rond-point René Ricard à la déchetterie, y a-t-il une possibilité de l'élargir la voie ?

Réponse d'Anne-France Osomo : la difficulté, c'est que nous n'avons pas la maîtrise foncière et la présence de Canalettes (petit cours d'eau) nous interdit de combler. C'est une zone sur laquelle nous avons pensé qu'un chaucidoux pouvait être adapté.

Remarque d'un membre du CdS : l'aménagement de la piste cyclable sur le boulevard des Républicains Espagnols est inadapté. Les usagers ne comprennent pas les indications.

Réponse d'Anne-France Osomo : le principe retenu est de protéger le plus faible, c'est-à-dire le piéton. C'est une des difficultés lorsque l'on aménage pour le vélo, ce sont les usages partagés entre vélos et piétons.

Lorsque l'on a aménagé la ZAC des Pielles, la doctrine était que les piétons et les vélos devaient partager la voie. Aujourd'hui, avec l'augmentation des usagers, il s'agit de séparer les voies pour ces deux déplacements.

M. le Maire cite l'exemple de la rue Anatole-France où une piste cyclable aurait été souhaitable, mais aurait impliqué de supprimer un côté de stationnements. Ces sujets nécessitent une évolution des mentalités ; à l'époque, ce n'était pas encore propice à cela.

Remarque des membres du CdS :

- Certains cheminements piétons et vélos sont mis en difficulté par la présence des poubelles individuelles, des coffrets électriques ou encore des herbes trop hautes.

- Souvent les portes des armoires électriques sont grandes ouvertes.
- Sur la zone du Barnier au niveau de la sortie des immeubles récents, en direction du centre, le stationnement aux abords des sorties est assez gênant.

Réponse d'Anne-France Osmo : la Ville est confrontée à des difficultés dans l'aménagement des pistes cyclables ou de cheminement piéton : il suffit d'un seul obstacle qui engendre un aménagement spécifique, provoquant des ruptures (exemple : dans le cas d'impossibilité d'accès au foncier).

Nous sommes aussi confrontés à des contraintes en termes de largeur de voie qui souvent empêchent la plantation d'arbres ; de nombreuses sections de pistes cyclables ne sont pas à l'ombre. Une des solutions possibles est la mise en place de pergolas.

Remarque d'un membre du CdS : au niveau de l'intersection avant le pont levant, on constate un passage très dangereux. Il est très difficile, à vélo, de tourner à gauche pour rejoindre la piste cyclable. Les marquages au sol sont inexistantes. Dans cette zone plus largement, depuis les travaux, il manque des balisages sur le quai Voltaire.

Réponse d'Anne-France Osmo : en zone 30 la logique est celle de la priorité à droite. Ce carrefour fonctionne, les gens ralentissent. Les marquages au sol quai Voltaire sont en cours de réalisation. Avec le pôle d'échange multimodal, la circulation vélo sera modifiée. Les études sont en cours.

Réaction d'un membre du CdS : au niveau du pont qui enjambe la route nationale en direction de la plage et de la capitainerie, le sens de circulation en vélo est dans le même sens que les voitures ; il y a un problème de visibilité qui crée du danger. Pour la traversée, entre la caserne des pompiers et le rond-point, également : le panneau « Frontignan » gêne la vue. Pourquoi la traversée ne pourrait pas se faire devant les pompiers pour les vélos aussi ?

Réponse d'Anne-France Osmo : cette piste est gérée par le département. Nous avons questionné ce point par le passé sans avoir gain de cause. Nous sommes en train d'y travailler de nouveau.

Loïc Linares intervient pour dire qu'il ne va pas être possible d'aborder tous les points ce soir ; que la proposition est la mise en place d'ateliers pour organiser la remontée d'information sur tous ces sujets à la rentrée ; en associant notamment les comités des habitants.

M. Le Maire annonce l'inauguration de la passerelle quai Voltaire le 9 juillet à 17h, un temps festif ouvert à tous. L'inauguration du cinéma et du parking sera faite en septembre.

Réaction d'un membre du CdS : sera-t-il nécessaire de prendre l'ascenseur avec un vélo ?

Réponse d'Anne-France Osmo : oui, cela est possible en inclinant le vélo verticalement.

Complément des élus : interrogation du département de longue date pour un autre franchissement du canal facilité pour les vélos, comme cela a pu être fait à Vic la Gardiole. Mais ce sont des réalisations très lourdes, qui ne pourront pas se réaliser à court terme.

Réaction d'un membre du CdS : lorsque l'on est en zone 30, le contre sens est-il autorisé par défaut ?

Réponse d'Anne-France Osmo : non, à minima il faut un panneau « sauf vélo » en dessous du panneau interdit.

Le contre-sens cyclable nécessite un travail important pour sécuriser le cheminement ; il ne suffit pas de mettre un panneau, surtout pour les enfants.

Réaction d'un membre du CdS : jusqu'à 12 ans les enfants ont le droit de circuler à vélo sur le trottoir.

Réaction d'un membre du CdS : comment pouvons-nous nous intégrer dans les réflexions ?

M. le Maire demande qu'un travail puisse être mené pour recueillir la vision des habitants sur les grands principes en matière de mobilité et les expertises d'usages et nous permettre notamment de prioriser les actions.

Loïc Linares propose d'organiser un atelier de travail à l'automne, peut-être sur une demi-journée, sur ces sujets de la mobilité dans la ville, par secteur, avec les comités habitants et en bénéficiant de l'appui des expertises d'usage (la Roue libre notamment, mais aussi des représentants d'associations de PMR et de piétons). Les services reviendront vers vous au mois de septembre pour caler une date à l'automne.